

DSDEN 31  
Cabinet  
N° SG31-D-063

Affaire suivie par  
Sylvie Estivals  
IEN mission Arts et Culture  
Mél : [ien31-muret@ac-toulouse.fr](mailto:ien31-muret@ac-toulouse.fr)

75 rue Saint Roch  
31400 Toulouse

Toulouse le 1er juin 2023

Monsieur le directeur académique  
de la Haute-Garonne

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école  
s/c de mesdames et messieurs les IEN

**Objet : Projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le premier degré  
- campagnes académique et départementale 2023-2024**

Dans le cadre du plan pour le développement des arts et de la culture à l'école, des projets d'éducation artistique et culturelle sont proposés par la DAAC, pour l'année scolaire 2023-2024, via deux campagnes d'appel à projets : une campagne académique (dédiée aux écoles des 8 départements), une campagne départementale (dédiée aux écoles de la Haute-Garonne). Ces projets préconstruits sont consultables via un livret académique et un livret départemental (accessibles sur l'application ADAGE).

Les enseignants pourront candidater à un de ces projets via l'application ADAGE (Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle).

Le directeur - la directrice d'école veillera à ce que l'élaboration et la saisie du contenu du projet soient réalisées dans les **délais indiqués ci-dessous**.

Calendrier prévisionnel

| Evènement   | Début  | Fin                                 |
|---|--|-------------------------------------|
| Mise en ligne des livrets (académique et départemental) de la campagne d'appel à projets d'Education Artistique et Culturelle | A partir du 1 <sup>er</sup> Juin 2023 (campagne dép.)<br>Vers le 10 juin 2023 (campagne acad.) |                                     |
| Saisie des candidatures sur l'application ADAGE   | 1er juin 2023<br>Vers le 10/06/23 (acad.)  | <b>22 septembre 2023<br/>minuit</b> |
| Évaluation par les corps d'inspection et conseillers pédagogiques   | 25 septembre 2023  | 2 octobre 2023                      |
| Commission de sélection des projets   | Du 3 au 6 octobre 2023   |                                     |
| Notification aux écoles via l'application ADAGE   | A partir du 13 octobre 2023  |                                     |

Je vous rappelle qu'aucun projet ne sera pris en compte après la fermeture de la campagne d'appels à projet.

Les projets culturels qui auront été retenus par la commission départementale de sélection seront mis en œuvre pour l'année scolaire 2023-2024.

Je vous prie de trouver ci-joint la note de cadrage des dispositifs culturels du premier degré rappelant les principes des projets culturels.



Arnaud LECLERC